



VIDE GRENIER DU CLUB SAMBO
Dimanche 19 avril 2026 à PLEYBEN
Salle de l'Arvest (près de l'église)
L'accueil des exposants se fait de 7h00 à 17h00

ATTESTATION – INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

Nom :
Prénom :
Né(e) : Département :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Email :

Nombre de mètre(s) linéaire(s) AVEC table :x4,5€ soit€
Portant personnel (2€) : O / N Nombre : x2€ soit€

Formule repas (sandwich+part de gâteau+café/boisson) :x 4€

Je règle mon emplacement (table, repas et portant) ce jour, ☐ espèce ☐ chèque à l'ordre du Celtic Contact.

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code du commerce)
- de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait àle.....

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Autorisation Parentale

Madame et/ou Monsieur.....autorise.....
à vendre ou échanger leurs jouets et/ou vêtements lors du vide grenier.
Fait àle.....
Signature

Envoyer feuille d'inscription et paiement avant le 11 Avril 2026 à :

Mme LE GUELLEC Fabienne
11 Square jakez Riou
29190 PLEYBEN

Pour tous renseignements : 06.83.71.94.00 Frédéric Bleuse
appeler de 9h à 18h sauf dimanche

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER

Article 1 : Ce vide grenier est organisé par l'association de Sambo et se déroule à l'intérieur de la salle de spectacle de l'Arvest de Pleyben le dimanche 19 Avril 2026.

Article 2 : Sera déclaré comme exposant chaque personne morale ou physique dont le bulletin d'inscription rempli et signé sera parvenu à l'association avec son règlement.

Article 3 : Les exposants doivent se présenter aux responsables dès leur arrivée (à partir de 7h). Ils s'engagent à être prêt à recevoir le public à 9h et à tenir leur stand jusqu'à la fermeture à savoir 16h30.

Article 4 : L'entrée est de 1 € pour les visiteurs adultes et gratuit pour les enfants (-18 ans).

Article 5 : Les objets exposés sont sous la responsabilité du vendeur. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Article 6 : A leur arrivée, les exposants s'installeront sur les places qui leur sont attribuées.

Article 7 : La réservation sera prise en compte qu'à réception du règlement, et des autorisations nécessaires dûment remplies. Aucun remboursement ne sera effectué à moins de 15 jours de la manifestation.

Article 8 : Chaque exposant devra laisser son emplacement propre et récupérer ses invendus.

Article 9 : Les prix doivent être affichés sur les objets.

Article 10 : Les enfants munis de l'autorisation parentale signé pourront débiller et être présents sur leur stand.

Article 11 : L'association se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse n'être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Article 12 : La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.

Article 13 : Les boissons alcoolisées sont interdites sur le lieu de la manifestation à l'exclusion de celles vendues au bar, et il est strictement interdit de fumer dans la salle. Selon les directives sanitaires en vigueur au moment de l'événement pour les boissons.

Article 14 : Une restauration rapide est prévue (sandwichs-crêpes-bonbons...) Selon les directives sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Article 15 : L'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation si l'exposant ne se présente pas le jour du vide grenier sans avoir prévenu 48 H avant.

Article 16 : Pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui seront parvenues avant le 11 Avril 2026 accompagnées de leur règlement.